

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 31 juillet 2019 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre INGLES – Maire -

Présents : M. Jackie COLL. Mme Françoise MARTIN. M. Jean-Louis BRUNET. Mme Emmanuelle BAILLY. Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. M. Jean-Pierre BASSO. M. André BATAILLE. M. Jacques CARTIER. M. Michel DE LA OSA. M. Alain FABRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme NADINE SAIGNOL donne procuration à Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT.
Mr Bernard ROSELL donne procuration à Mr Jean-Pierre INGLES
Mr Serge ROSSELL donne procuration à Mr Jackie COLL

Absents : -

oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo

Monsieur Jean-Pierre INGLES ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du Secrétaire de Séance

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT comme Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2019

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2019 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DECIDE** - à l'unanimité – d'approuver le compte rendu du 27 juin 2019.

ORDRE DU JOUR

1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme

Election à la Présidence – Election à la Vice-Présidence

Monsieur le Maire, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme le 23 juillet 2019, les membres ont procédé à l'élection à la Présidence.

Madame Françoise MARTIN s'est portée candidate.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a élu Madame Françoise MARTIN, Présidente de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme le 23 juillet 2019, les membres ont procédé à l'élection à la Vice-Présidence. Madame Joëlle GARCIA – Monsieur Jean-Pierre BASSO – Monsieur Alain FABRE se sont portés candidats.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a élu Madame Joëlle GARCIA, Monsieur Jean-Pierre BASSO, Monsieur Alain FABRE, Vices-Présidents de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité - **DECIDE** de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Modifications statuts Régie Municipale de l'Office de Tourisme

Monsieur le Maire, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme informe l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme le 23 juillet 2019, les membres ont validé les modifications des statuts de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme par un avenant n°4.

En effet, la compétence – Tourisme et promotion du Territoire – est transférée à la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

L'avenant a pour objet de modifier :

- l'article 1 – CREATION – des statuts de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme. La Commune de BOLQUERE crée une Régie à autonomie financière et sans personnalité morale appelée : Régie Municipale des Sports.
- l'article 2 – Cette Régie aura pour objet l'exploitation du Complexe Sportif du Termanal des Loisirs.
- l'article 3 – le nombre de Vice-Présidents est porté à 1 au lieu de 3.
- l'article 4 – Le Conseil d'Exploitation développe les choix du Conseil Municipal en matière d'exploitation et d'investissements du Complexe Sportif en vue de leur application par la structure technique.
- l'article 5 – Le Personnel de droit privé sera soumis à la convention collective nationale du sport et non à la convention collective nationale des organismes du Tourisme.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Régie Municipale des Sports – Vice-Présidence

Comme suite à la modification de l'article 3 des statuts de la Régie Municipale, il convient de procéder à l'élection d'un Vice-Président.

Monsieur le Maire, sur avis du Conseil d'Exploitation, informe l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil d'Exploitation du 23 juillet 2019, les membres ont procédé à l'élection à la Vice-Présidence. Madame Joëlle GARCIA s'est portée candidate.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a élu Madame Joëlle GARCIA, Vice-Présidente de la Régie Municipale des Sports.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation

Le Conseil Municipal à l'unanimité - **DECIDE** de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme le 23 juillet 2019, il a été décidé de prendre une délibération afin de modifier le Budget 2019 suivant la décision modificative n°1.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
604	F	D	«Achat étude et prestations»	+ 12 000.00€
6063	F	D	«F petit équipement»	+ 600.00€

6064	F	D	«F administratives	+ 400.00€
6068	F	D	«Autres fournitures»	+ 1 800.00€
6156	F	D	«Maintenance»	+ 900.00€
6225	F	D	« Indemnité comptable »	+ 500,00€
6231	F	D	« Annonces et insertion »	- 9 750,00€
6236	F	D	« Catalogues et imprimés »	+ 860,00€
6237	F	D	« Publications »	- 3 700,00€
6257	F	D	« Réceptions »	+ 20,00€
6262	F	D	« Frais de télécomm. »	+ 1 200,00€
6281	F	D	« Concours divers »	- 500,00€
6411	F	D	« Salaires »	+ 27 000,00€
6451	F	D	« Cotisation Urssaf »	+ 13 000,00€
6453	F	D	« Cotisation caisse retraite »	+ 2 500,00€
658	F	D	« Autres charges »	+ 10,00€
7088	F	R	« Produits des services »	+ 58 400,00€
7400	F	R	« Subvention d'exploitation »	- 11 560,00€

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE

Arrivée à 18 h 30 de Madame Joëlle GARCIA - Conseillère Municipale -.

Examen du point n°2 – Commissions Municipales - Validation des Vice-Présidents aux Commissions Municipales -.

2. Commissions Municipales. Validation des Vice-Présidents aux Commissions Municipales.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2019, des Commissions Municipales permanentes ont été constituées et des membres ont été désignés dans chacune d'elles.

Lors de la première réunion des différentes Commissions Municipales, les membres ont procédé à la désignation d'un Vice-Président.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de valider les désignations suivantes :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>VICE-PRESIDENCE</u>
<u>Finances/Impôts</u>	<u>Madame Nadine SAIGNOL</u>
<u>Voirie/Matériel</u> <u>Travaux/Signalisation</u> <u>Sécurité</u> <u>routière</u>	<u>Monsieur Jackie COLL</u>
<u>Personnel/Organisation des Services</u>	<u>Monsieur Jackie COLL</u>
<u>Urbanisme/Cadre de vie/</u> <u>Permis de Construire</u>	<u>Monsieur Alain FABRE</u>
<u>Agriculture/Forêt/Environnement</u>	<u>Monsieur André BATAILLE</u>
<u>Enseignement/Ecole/Culture</u>	<u>Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT</u>
<u>Affaires sociales/Aide Sociale</u>	<u>Madame Joëlle GARCIA</u>
<u>Tourisme/Commerce/Artisanat</u>	<u>Monsieur Jean-Louis BRUNET</u>
<u>Sécurité des Pistes/et Générale</u>	<u>Monsieur Serge ROSSELL</u>
<u>Vie Associative/Sport/Loisirs</u>	<u>Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT</u>
<u>Animations/Communication/</u> <u>Qualité de Vie</u>	<u>Madame Joëlle GARCIA</u>
<u>Bâtiment/Règlement Voirie</u>	<u>Monsieur Alain FABRE</u>

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **VALIDE** les désignations susvisées.

3. Comités Consultatifs.

Suite à l'élection municipale complémentaire partielle, il convient de former des Comités Consultatifs associant les représentants des habitants de la Commune et notamment de leurs associations.

Ils peuvent être créés sur tout problème d'intérêt communal, et sont consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du Comité.

Le Conseil Municipal en fixe la composition sur proposition du Maire. Chaque Comité est présidé par un membre du Conseil Municipal ; il établit un rapport annuel communiqué au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient donc de décider de la création de Comités Consultatifs en déterminant leur objet ainsi que le nombre et le nom des membres composant chacun d'entre eux.

1. Constitution du Comité Consultatif - URBANISME -

chargé d'étudier toutes les affaires liées à l'Urbanisme.

Nombre de membres fixé à 4.

- Monsieur Alain FABRE, Membre du Conseil Municipal, **PRESIDENT.**
- **Madame Caroline MIGNON, MEMBRE EXTERIEUR,**
- **Monsieur Marcel BLANC, MEMBRE EXTERIEUR,**
- **Monsieur François DUFOUR, MEMBRE EXTERIEUR,**
- **un représentant de l'Association Vivre à BOLQUERE, MEMBRE EXTERIEUR.**

2. Constitution du Comité Consultatif – TOURISME -

chargé d'étudier toutes les affaires liées au Tourisme.

Nombre de membres fixé à : 4.

- Monsieur Jean-Louis BRUNET, Membre du Conseil Municipal, **PRESIDENT.**
- **Monsieur Marcel BLANC, MEMBRE EXTERIEUR,**
- **Monsieur François DUFOUR, MEMBRE EXTERIEUR,**
- **Monsieur André GILLARD, MEMBRE EXTERIEUR,**
- **un représentant de l'Association Vivre à BOLQUERE, MEMBRE EXTERIEUR.**

3. Constitution du Comité Consultatif – AGRICULTURE -

chargé d'étudier toutes les affaires liées à l'Agriculture.

Nombre de membres fixé à : 3

- Monsieur André BATAILLE, Membre du Conseil Municipal, **PRESIDENT.**
- **Monsieur Patrick ROSSELL, MEMBRE EXTERIEUR,**
- **deux représentants de l'Association Vivre à BOLQUERE, MEMBRES EXTERIEURS.**

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - des membres présents -

DECIDE de créer les Comités Consultatifs **URBANISME, TOURISME, AGRICULTURE.**

NOMME les membres dans chacun des Comités Consultatifs.

4. Commission des Impôts

Suite à l'élection municipale complémentaire partielle, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission, outre le Maire ou l'Adjoint Délégué qui en assure la présidence, comprend six Commissaires Titulaires et six Commissaires Suppléants.

Ils sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

La Commission Communale des Impôts de la Commune de BOLQUERE doit comprendre douze noms pour les Commissaires Titulaires et douze noms pour les Commissaires Suppléants.

Il convient de noter :

*Qu'un Commissaire Titulaire et un Commissaire Suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune,

* Qu'un Commissaire Titulaire et un Commissaire Suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts.

Les conditions à remplir par les Commissaires sont :

- . Hommes ou Femmes,
- . de nationalité française et âgés de 25 ans au moins,
- . Jouir de leurs droits civils,
- . Etre inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- . Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Monsieur le Maire propose la liste suivante à la désignation de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

PROPOSITIONS COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – 2019/2020

COMMUNE DE DE BOLQUERE

COMMISSAIRES TITULAIRES				COMMISSAIRES SUPPLEANTS			
	Noms	catégorie	adresse		Noms	Catégorie	adresse
1	Mme CHENAULT Véronique	administrée	5 rue des Roubeillous 66 210 BOLQUERE	1	M. COLL Jackie	1er Adjoint	14 rue des Prats 66210 BOLQUERE
2	M. DUFOUR François	administré	6 avenue de cerdagne 66 210 BOLQUERE	2	Mme MARTIN Françoise	2ème Adjointe	4 El Prat rue du Stade - 66210 BOLQUERE
3	M. CASALS Alain	administré	rue des Prairies - 66 210 BOLQUERE	3	M. BRUNET Jean Louis	3ème Adjoint	2 impasse des Esclusettes - 66 210 BOLQUERE
4	M. FABRE Alain	Conseiller Municipal	7 rue de l'Evêque -66 210 BOLQUERE	4	Mme GUERIN épouse BAILLY Emmanuelle	CM	1 chemin de Mont Louis - 66 210 BOLQUERE
5	Mme BASSO Denise	administrée	place de la Mairie- 66 210 BOLQUERE	5	M. BASSO Jean Pierre	CM	26 Bis route de la Serre - 66 210 BOLQUERE
6	M. GARCIA Thierry	administré	18 rue du Domaine de la Soulane - 66 210 BOLQUERE	6	M. DE LA OSA Michel	CM	9 chemin de Mont Louis - 66 210 BOLQUERE
7	Mme SAIGNOL Nadine	CM	9 impasse Prat Del Bosc - 66 210 BOLQUERE	7	M. ROSSELL Serge	CM	5 route d'Odeillo - chalet Canelle - 66 210 BOLQUERE
8	Mme ALONSO Camille	administrée	15 grand Rue - 66 210 BOLQUERE	8	Mme GARCIA Joelle	CM	18 rue du Domaine de la Soulane - 66 210 BOLQUERE
9	M. ROSELL Bernard	CM	1 avenue de la Courme - 66 210 BOLQUERE	9	M. BATAILLE André	CM	5 avenue de la Tramontane - 66210 BOLQUERE
10	Mme BATAILLE Frederique	administrée	5 avenue de la Tramontane - 66210 BOLQUERE	10	Mme FRANCEZ- CHARLOT Marie Claire	CM	6 Domaine de la Soulane - 66 210 BOLQUERE
11	Mme PERRAUD Eiane	Non domiciliée dans la commune	48 plan toit - 34 160 SAINT GENIES DES MOURGUES	11	Mme RUDEL Sylvie	Non Domiciliée dans la commune	résidence indigo Bât G - 531 rue des Navigateurs - 34 280 LA GRANDE MOTTE
12	M. CARTIER Jacques	Propriétaire de bois	10 Grand Rue - 66 210 BOLQUERE	12	Mme NOGUERA Thérèse	Propriétaire de Bois	Casa Aixas -4ème 2, 1 Antic cami rea ANDORRE LA VIELLE

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DESIGNE** les personnes (titulaires et suppléants) mentionnées sur la liste ci-jointe à l'approbation de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

5. Personnel. Ouverture de postes

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de créer quatre postes d'adjoint technique contractuel en renfort au service des écoles comme désigné ci-dessous :

- Un poste au 19 août 2019 au 19 février 2020 à 35/35ème
- Un poste au 1^{er} septembre 2019 pour un an à 35/35ème
- Deux postes du 27 août 2019 au 3 juillet 2020 à 24/35ème et à 26/35ème.

Ce dernier demande à l'Assemblée de se prononcer quant à l'ouverture de ces postes.

Vote - Unanimité -.

ASTREINTES ETE

Depuis plusieurs années, il est mis en place un service d'astreintes notamment pour les Services Techniques, les week ends en période de festivités.

Il convient donc de mettre en place ce service d'astreintes. Celles-ci débutent aux environs du 15 avril et s'achèvent vers le 15 novembre.

Vote - Unanimité -.

OUVERTURE DE POSTE AU SERVICE ADMINISTRATIF

Il serait souhaitable de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet en renfort au service administratif de la mairie à compter du 5 août 2019 pour un an.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à l'ouverture de ce poste.

Vote - Unanimité.

6. Affaires Générales.

Création d'une Régie de recettes Animations

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer une Régie de recettes Animations dans le cadre des Animations organisées par la Commune.

Les règles de la comptabilité publique imposent aux Collectivités de créer une Régie de recettes pour l'encaissement des sommes.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à la création d'une Régie de recettes Animations.

Vote - Unanimité -.

Modifications des statuts du SYDEEL66

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n°24042019 en date du 27 juin 2019, du Comité Syndical du SYDEEL66

Monsieur le Maire explique que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66), dans sa séance du 27 juin 2019, a délibéré à l'unanimité en faveur des modifications de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCLAI/2018330-0002 du 26 novembre 2018.

Les modifications envisagées portent sur les articles énoncés ci-dessous :

Mise en conformité rédaction Art 5.1.1 – compétence obligatoire distribution publique d'électricité.

Prise en compte du nouveau code de la Commande Publique Art 5.1.2/5.3.4.

Modification Art 5.2.2 – pour adaptation au contexte en terme d'innovation pour la mobilité propre.

Actualisation Art 5.3 et sous-articles correspondants – Mise en commun moyens et activités accessoires concernant notamment les actions liées à la transition énergétique.

Création Art 5.3.5 – Autres activités complémentaires.

Modification Art 8 – Composition et fonctionnement du Comité Syndical.

Reformulation article 8.2 et renumérotation en 8.5 – Dispositions relatives au fonctionnement du Comité Syndical, du bureau, des commissions et des fonctions de Président.

Création Art 8.6 – relatif aux Commissions.

Reformulation Art 9 – Election du bureau.

Suppression des Art 11/12 modification de l'objet des articles 11 et 12 suite à renumérotation.

Actualisation Art 13 – Budget – Reformulation art 13-1 Dépenses et ajout de recettes à l'article 13-2.

La délibération du Comité Syndical en date du 27 juin 2019 a été notifiée à la Commune le 02 juillet 2019 et Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications conformément aux dispositions des articles L5711-1 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

De plus, l'extrait de délibération du SYDEEL66 précisant les changements ainsi qu'un exemplaire des statuts ont été remis à chacun des Conseillers Municipaux.

Lecture étant faite, Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer,

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

APPROUVE dans toutes ses dispositions la rédaction des nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66).

MANDATE Monsieur le Maire pour adresser la délibération aux Services Préfectoraux à laquelle seront annexés les statuts adoptés et l'autorise à signer tous documents utiles à cette affaire.

DIT qu'un exemplaire de la délibération exécutoire avec son annexe sera transmis à Monsieur le Président du SYDEEL.

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisée depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 36.59% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

ADOPTÉ la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

FIXE le montant de ladite redevance à 209.00€ pour l'année 2019.

Convention Occupation Domaine Public QBX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la personne de l'activité QUAD-VTT souhaite renouveler cette dernière au pied des pistes de BOLQUERE/PYRENEES 2000 pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019.

A ce titre, une autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public doit être signée afin de définir les conditions d'occupation de cette activité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de cette occupation.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

FIXE le montant à 200€ pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation du Domaine Public.

EcoFinance. Convention d'optimisation du Patrimoine Immobilier de la Collectivité

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le Groupe ECOFINANCE propose une convention d'optimisation du patrimoine immobilier de la Collectivité.

Cette convention a pour objet de fournir à la Collectivité une assistance très concrète en vue de mieux connaître les caractéristiques de son patrimoine immobilier, d'optimiser ses cotisations fiscales dans les domaines des taxes foncières et taxes assimilées.

L'intervention de ce Groupe sur les bâtis et les non bâtis peut aboutir à l'émission de dégrèvements au profit de la Collectivité, la modification des bases d'imposition des immeubles et des terrains, la réduction ou le remboursement de tout autre taxe ou somme versée par la Collectivité, la récupération d'un produit fiscal (taxes foncières et assimilées) suite à la correction d'une exonération fiscale à tort établie sur une propriété immobilière de la Collectivité cédée à un tiers.

Le montant des honoraires s'élèvent à 40 % HT de l'économie et/ou du gain constaté.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur cette convention.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DONNE son accord pour passer cette convention avec EcoFinance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document en ce sens.

7. Intercommunalité. CLECT. Vote des évaluations des charges transférées

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 27 mai 2019 afin de valider les charges transférées de la nouvelle compétence communautaire à savoir – compétence – promotion tourisme -.

Ce dernier donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur ce rapport.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

8. Urbanisme.

AVAP

Monsieur le Maire rappelle les dispositions suivantes :

1. Dans le cadre de la procédure d'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Mont-Louis, une instance consultative a été créée, nommée Commission Locale, et demeure chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables de l'AVAP.

Constituée par la délibération du 12 février 2013 du Conseil Municipal, cette Commission était notamment composée du Réseau culturel Terre Catalane, suivant les modalités définies par l'article D642-2 et suivants du Code du patrimoine. Ayant été dissout depuis, il doit être retiré par la présente délibération de la composition de la Commission locale de l'AVAP intercommunale de Mont-Louis.

Sont donc proposés pour constituer la commission locale de l'AVAP intercommunale de Mont Louis

- Le Maire de la Commune de Mont-Louis, ou son représentant,
- Le Maire de la Commune de La Cabanasse, ou son représentant,
- Le Maire de la Commune de Sauto-Fetges, ou son représentant,
- Le Maire de la Commune de Saint-Pierre-dels-Forcats, ou son représentant,
- Le Maire de la Commune de Bolquère, ou son représentant,
- Le Maire de la Commune de La Llagonne, ou son représentant,
- Le Préfet ou son représentant,
- Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant,
- Le Directeur régional des Affaires Culturelles, ou son représentant,
- Le CAUE en tant que personne qualifiée au titre du patrimoine culturel ou environnement local,
- Le CNEC (Centre d'Entraînement Commando) et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes (pour sa compétence en matière de développement économique), en tant que personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux.

2. Vu la délibération du 27 juin 2013 et la nécessité d'actualiser les décisions prises par la Commission locale de l'AVAP réunie en date du 21 juin 2019

Il est proposé que l'enquête publique ait lieu sur la Commune de Mont-Louis pour l'ensemble des communes concernées par l'AVAP intercommunale, conformément à l'article L.642-3 du Code du Patrimoine et selon les modalités définies par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme :

- Affichage de l'avis d'enquête publique avec mention de ses modalités dans toutes les mairies concernées
- Mise à disposition de l'étude (rapport de présentation, règlement et plan de zonage) en mairie de Mont-Louis
- Mise à disposition d'un registre en Mairie de Mont-Louis
- Organisation d'une réunion publique de présentation du projet aux habitants, par la Commission locale de l'AVAP en Mairie de Mont-Louis
- Prise en charge de la dépense totale de l'enquête publique par la Commune de Mont-Louis.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

EMET un avis favorable aux dispositions modificatives présentées ci-dessus.

DESIGNE Monsieur le Maire ou son représentant en cas d'absence pour représenter la Commune dans cette instance.

VALIDE les modalités de l'enquête publique précitées pour finaliser la procédure.

AUTORISE la Présidente de la Commission locale, à mener toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de la procédure.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant en cas d'absence pour prendre toutes les décisions nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Désignation Nom de Place Parking

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de donner un nom de place au parking situé au croisement de la Rue de l'Evêque et la Rue de la Coste (ancienne Mairie).

Le Conseil Municipal propose «**Place René Christofol**» - 1909 - 1945 – résistant mort en déportation.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider ce nom de place.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - après concertation - **DECIDE** de nommer la place du parking situé au croisement de la Rue de l'Evêque et la Rue de la Coste (ancienne Mairie) - «**Place René Christofol**».

Décision - Autorisation donnée au Maire pour ester en justice et nomination du Cabinet AUDOUIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis de construire a fait l'objet d'un recours.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 05 juin 2019 l'autorisant à ester en justice. Afin de défendre la Commune sur ce dossier, il informe avoir nommé le Cabinet AUDOUIN.

QUESTIONS DIVERSES

9. Affaires Immobilières. Location appartement communal – rue des Prairies -.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de signer un bail d'habitation avec le médecin interne pour un remplacement au sein de la Maison de Santé de BOLQUERE/PYRENEES 2000 pour l'occupation de l'appartement de la Mairie sis à BOLQUERE, 2 Rue des Prairies – pour la période du 15 juillet 2019 au 26 juillet 2019.

le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DONNE son accord pour passer un bail d'habitation avec le médecin interne.

DECIDE de fixer le loyer à trente cinq euros (35.00 €) pour la période susvisée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **19 heures 20**.

Jean-Pierre INGLES Maire	Jackie COLL Adjoint	Françoise MARTIN Adjointe
Jean-Louis BRUNET Adjoint	Emmanuelle BAILLY Conseillère Municipale	Jean-Pierre BASSO Conseiller Municipal
André BATAILLE Conseiller Municipal	Jacques CARTIER Conseiller Municipal	Michel DE LA OSA Conseiller Municipal
Alain FABRE Conseiller Municipal	Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT Conseillère Municipale	Joëlle GARCIA Conseillère Municipale
Bernard ROSELL Conseiller Municipal procuration à J.P. INGLES	Serge ROSSELL Conseiller Municipal procuration à J. COLL	Nadine SAIGNOL Conseillère Municipale procuration à MC FRANCEZ CHARLOT